



Confédération Paysanne
du Var

Adhésion 2020

J'adhère pour faire vivre l'Agriculture Paysanne !

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Production(s) :

Commune(s) concernée(s):.....

Vos centres d'intérêt (à entourer ou surligner) : Installation, transmission, actions juridiques, promotion de l'agriculture paysanne, bien-être animal, abattage de proximité, semences, commercialisation, PAC, foncier, dynamique syndicale, droits sociaux, pesticides, eau, énergie, climat

Une production en particulier, laquelle? :

Autres :

Vous souhaitez : être informé.e, participer à des actions de terrain, participer à des formations, rejoindre le Conseil d'Administration, autres :

Vous souhaitez nous en dire plus ? Vous pouvez le faire au dos de ce bulletin d'adhésion.

J'adhère à la Confédération Paysanne du Var pour l'année 2020 :

- 70€** (minimum) par chèque ou en espèce **pour les paysan-ne-s et les retraité-e-s agricoles + € en fonction de mon revenu (voir tableau ci-dessous)**
- entre 20€(minimum) et 70 €** par chèque ou en espèce **pour les jeunes installé-e-s et les paysan-ne-s en difficulté**
- Ajouter un don de€ en plus de mon adhésion**

Si paiement par chèque, le libeller à l'ordre de la Confédération Paysanne du Var

Revenu mensuel estimé	Montant de la cotisation
Jusqu'à 1200€ / mois	70,00 €
De 1200 à 1400€ / mois	80,00 €
De 1400 à 1600€ / mois	90,00 €
De 1600 à 1800€ / mois	100,00 €
De 1800 à 2000€ / mois	110,00 €
Etc	120,00 € et plus

Le montant de la cotisation ne doit pas être un frein à l'adhésion, en cas de difficulté n'hésitez pas à nous contacter

Vous pouvez adhérer en ligne à l'adresse suivante : <https://tinyurl.com/adhconf2020>

En ligne, vous avez la possibilité de régler votre cotisation en 3 échéances.

A savoir : les cotisations syndicales auprès des syndicats agricoles font partie des "frais généraux", donc des charges déductibles pour le calcul du résultat imposable de l'entreprise. Nous vous enverrons un reçu à la fin de l'année.

Bulletin d'adhésion à envoyer à l'adresse suivante :

Confédération paysanne du Var

La maison du Paysan – ZAC de la Gueiranne – 83340 LE CANNET DES MAURES

Tél. : 06 30 60 97 14 – Courriel : var@confederationpaysanne.fr

Si vous souhaitez nous faire part de vos remarques, nous en dire plus sur votre ferme (bio, vente directe, surfaces, ...), votre statut (exploitant, cotisant solidaire, retraité, porteur de projet), vos problématiques, ou autres vous pouvez le faire ici :

✂

ÊTRE ADHÉRENT.E VOUS PERMET :

- **D'être DÉFENDU** (les doutes et difficultés, ça n'arrive pas qu'aux autres). On a tous besoin un jour d'être informé, conseillé, défendu, parfois même en justice. >> **Adhérer, c'est ne plus être tout seul.**
- **D'être REPRÉSENTÉ** (à la Safer, en CDOA, à la chambre d'agriculture, etc.). Dans toutes les instances où se décident nos conditions de travail, l'avenir de l'agriculture et des agriculteurs, les paysans de la Conf' agissent pour une agriculture paysanne, pour plus de justice sociale et de solidarité. >> **Se syndiquer c'est anticiper, arrêter de subir.**
- **D'AGIR.** Vous pouvez vous impliquer de différentes manières dans la vie du syndicat, dans le respect de vos choix et de vos possibilités. >> **Cotiser, c'est participer au développement de l'agriculture paysanne et à la défense de vos droits !**

VOTRE ADHÉSION PERMET AU SYNDICAT :

- d'**avoir du poids dans les instances** grâce à un nombre important d'adhérents soutenant l'agriculture paysanne
- de réaliser et vous envoyer régulièrement **des lettres d'informations syndicales**
- de payer les charges liées à la **défense individuelle des adhérents**
- de payer les charges liées à la **défense des intérêts et de l'avenir collectif des paysans**
- **d'organiser des événements (AG, fermes ouvertes, réunions publiques...)**
- de **rémunérer la salariée** qui anime la vie de la structure, envoie des informations, répond au téléphone, ...
- **de payer des frais juridiques éventuels**